



Chambre  
Nationale  
de la  
Batellerie  
Artisanale

Etablissement  
Public National  
à caractère  
Administratif

43, rue de la  
Brèche aux Loups  
75012 Paris  
01.43.15.96.96  
contact@cnbaparis.fr  
secretariat@cnbaparis.fr  
www.cnba-transportfluvial.fr

Michel DOURLENT  
Président de la CNBA  
43, rue de la brèche aux loups  
75012 PARIS

Objet : délégation de signature

Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Vu l'arrêté du 13 avril 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des organismes soumis au titre 3 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'article R.4432-14 du Code des transports,

Je soussigné, Michel Dourlent, Président de la CNBA, né le 7 janvier 1965, donne par la présente pouvoir à Monsieur Didier Chamot, secrétaire général, né le 17 septembre 1982, afin qu'il puisse signer la liste des documents, ci-après énoncés, me concernant :

- L'engagement des dépenses (bons de commande, liquidations, etc.),
- Les engagements juridiques et les décisions portant attribution d'aides diverses,
- Les engagements juridiques et les décisions portant attribution de subventions.

Ce pouvoir de signature est confié à M. Didier Chamot pour la période du 6 juin au 18 juin 2018 inclus.

Je m'engage à faire connaître toute limitation apportée à cette délégation de signature et conserve ma responsabilité pour les documents signés par le délégataire.

La présente délégation sera publiée au registre des actes, accessible sur le site Internet de la CNBA.

Fait à Paris le 5 juin 2018  
(en 2 exemplaires originaux)

M. Michel Dourlent

(faire précéder de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir »)

*Bon pour pouvoir*

M. Didier Chamot

(faire précéder de la mention manuscrite « Bon pour acceptation de pouvoir »)

*Bon pour acceptation de pouvoir*

Publié le 5 juin 2018